

PCB SA
Rue Carli 17/19
1140 EVERE

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice 2007 en vous rappelant que l'activité principale de répartition pharmaceutique est réalisée par la société Pharma Belgium, filiale de PCB.

Le total bilantaire de la société PCB de 20 023 189,45 € a diminué de 36 251,13 € pour les raisons suivantes :

- les immobilisations corporelles de 222 399,83 € diminuent de 35 474,51 € de la charge d'amortissement de l'exercice
- les créances commerciales de 12 592,21 € diminuent de 659,50 €
- les valeurs disponibles de 31,70 € diminuent de 117,11 €

Les immobilisations financières de 19 237 127,49 € et les autres créances de 551 038,22 € demeurent inchangées par rapport à l'année 2006 étant précisé que :

- les immobilisations financières correspondent à la valeur nette comptable de la participation détenue dans la société Pharma Belgium SA (dont le résultat après impôts pour l'exercice 2007 s'élève à 4 819 388,08 €).
- les autres créances comprennent essentiellement des créances qui ont fait l'objet d'une réduction de valeur (*) à l'exception d'une créance nette de 534 279,05 € sur la société Intercomfina en faillite depuis le 03/06/2002 (dont une somme de 529 259,21 € est couverte par une dette commerciale du même montant) et d'une créance de 16 759,17 € au titre d'impôts et précomptes.

(*) Créances ayant fait l'objet d'une réduction de valeur :

- la créance correspondant à la sentence arbitrale confirmée par la Cour d'Appel du Grand-Duché du Luxembourg du 14 octobre 1999 pour un montant de 4,5 M€ déclarée au passif de la société Intercomfina,
- les créances sur les sociétés Laboratoires M.Viselé et Thérapeutica, toutes deux en faillite depuis le 24/09/2003,
- la créance sur PCB Luxembourg
- autres créances diverses .

Les provisions pour risques et charges de 57 049,47 € correspondent à une provision pour un litige avec la société SMS (Saoudi Medical Service). Le poste diminue d'un montant de 85 920,13 € par la reprise d'une provision pour un litige avec l'ONSS suite à l'arrêt rendu par la Cour du Travail de Bruxelles le 19/12/2007.

Les dettes à un an au plus de 7 909 423,08 € augmentent de 402 705,49 € et se décomposent comme suit (en €) :

cu DL

	2007	2006	évolution
Dettes commerciales	589 365,18	584 509,40	4 855,78
Dettes fiscales - TVA	5 272,33	3 043,83	2 228,50
Dettes envers Pharma Belgium	7 199 031,98	6 803 241,44	395 790,54
Autres dettes	115 753,59	115 922,92	-169,33

Les comptes de régularisation de 290 425,22 € en augmentation de 14 729,45 € comprennent les intérêts courus et non échus.

En ce qui concerne le compte de résultats :

Les services et biens divers de 269 980,93 € augmentent de 4 413,42 €. Une somme de 172 035,69 € (171 026,61 € en 2006) fait l'objet d'une refacturation à Pharma Belgium générant ainsi des autres produits d'exploitation du même montant ; le solde correspond à des frais de publication et honoraires divers.

Les autres charges d'exploitation de 21 689,15 € (21 259,48 € au 31/12/2006) correspondent à différentes taxes.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 69 188,77 € (- 153 958,64 € au 31/12/2006).

Le résultat financier de - 298 577,17 € (- 213 520,38 € au 31/12/2006) correspond aux intérêts versés à Pharma Belgium au titre du contrat de financement qui augmentent en raison de la hausse conjointe du taux d'intérêt et du niveau de mise à disposition des fonds.

Conformément aux dispositions de l'article 96 du Code des sociétés, nous vous informons que :

- Evénements importants depuis la clôture de l'exercice : Néant
- Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société : Néant
- Recherche et développement : Néant
- Succursales : Néant
- Utilisation d'instruments financiers dérivés : Néant

- Application des règles comptables de continuité : Conformément aux dispositions de l'article 96 du Code des sociétés, le Conseil d'Administration doit répondre de l'application des règles comptables de continuité lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultat fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte. Le redressement de Pharma Belgium, les moyens de financement mis à la disposition du Groupe depuis mars 2003 permettent aux administrateurs d'envisager avec confiance l'avenir de la société. Par conséquent, les comptes annuels ont été préparés dans une perspective de continuité de l'activité.

- Risques et incertitudes : la société PCB n'est pas exposée à des risques et incertitudes particuliers compte tenu de sa position de holding bénéficiant du soutien financier du Groupe Celesio en Allemagne.

Mutations de capital (article 608 du Code des sociétés) : Néant

Acquisition d'actions propres (article 624 du Code des sociétés) : Néant

a fl

Intérêts opposés d'administrateurs et d'actionnaires (article 523 et 524 du Code des sociétés) : Néant

Missions du commissaire (article 134 du Code des sociétés) : les émoluments du Commissaire, liés au contrôle des comptes annuels se montent à 13 600 € et ceux liés aux prestations exceptionnelles ou aux missions particulières se montent à 7 500 €.

Communication dans le cadre de l'article 74 , § 7, alinéa 3 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition du 1er avril 2007 : les sociétés OCP SA en France (45,43 % du capital de PCB SA) et BRUGEFI INVEST HOLDING SA à Luxembourg (41,35 % du capital de PCB SA) ont adressé le 17/12/2007 une notification à la CBFA en vertu de l'article 74, § 6, de la loi du 1er avril 2007 concernant les personnes physiques et morales qui détiennent de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société cotée.

Proposition d'affectation du résultat : l'exercice 2007 se clôture par une perte de 367 765,94 €. Le Conseil d'administration vous propose de la reporter de telle sorte que le total de la perte reportée au 31 décembre 2007 s'élève à 8 480 916,17 €.

Approbation des comptes et décharge aux administrateurs/Commissaire : Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de donner décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de cet exercice et au Commissaire pour accomplissement de sa mission au cours de l'exercice.

Pour le Conseil d'administration

Le 11 mars 2008

Claude CASTELLS
Président

Philippe LACROIX
Administrateur

